

## Avis public

Canada  
Province de Québec

**Aux citoyens de la Municipalité  
régionale de comté des Chenaux**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DES CHENAUX 2023-2030**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu des articles 431 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. c-27.1), de l'entrée en vigueur le 31 décembre 2023 du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Chenaux 2023-2030, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement. Ce plan est disponible pour consultation sur le site internet de la MRC des Chenaux au [www.mrcdeschenaux.ca](http://www.mrcdeschenaux.ca).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le directeur de l'aménagement du territoire :

Danny Roy  
819-840-0704, poste 2208  
[diercteurat@mrcdeschenaux.ca](mailto:diercteurat@mrcdeschenaux.ca)

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce vingt-huitième jour du mois de novembre deux mille vingt-trois (28 novembre 2023).



**Patrick Baril**  
**Directeur général et greffier-trésorier**